



3. REGLEMENT graphique 1/5000è



Janvier 2023



1:5 000

LIMITES

--- limite communale
--- limite de zone ou de secteur
--- recul des constructions

EMPLACEMENTS RESERVES

1 numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES ET DE L'ENVIRONNEMENT au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

- verger
- boisement linéaire à protéger
- trame verte, îlot de fraîcheur urbain
- parc à protéger
- prés, vergers, espaces boisés
- arbre isolé à protéger
- alignement d'arbres à protéger
- espaces à planter
- alignement architectural à respecter

PATRIMOINE BATI PROTEGE

au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

- bâtiment et façade à conserver
- habitations isolées, extension possible selon les prescriptions réglementaires

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme

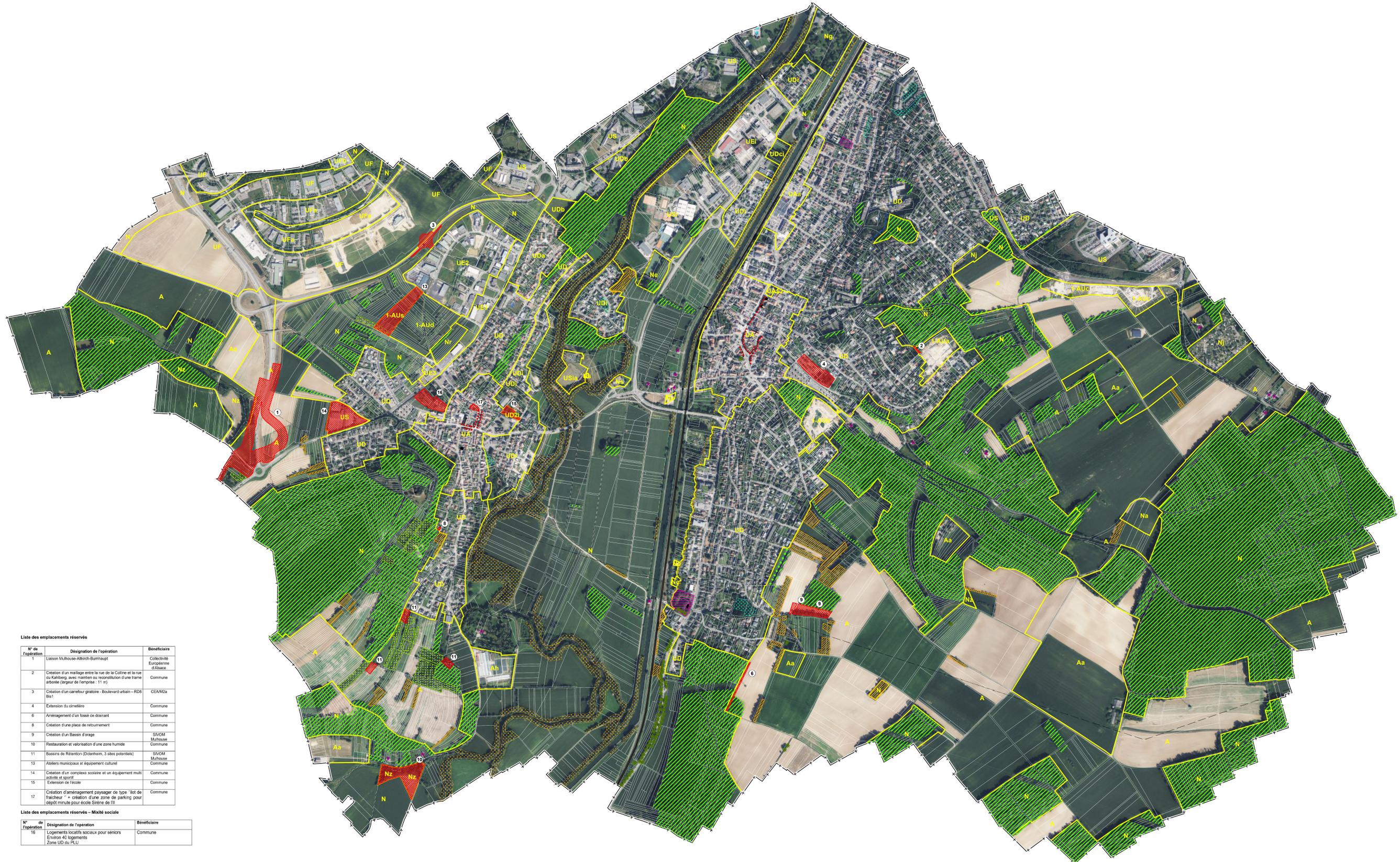
- espaces boisés classés à conserver

Liste des emplacements réservés

N° de l'opération	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
1	Liaison Mulhouse-Airbus-Burnhaupt	Collectivité Européenne d'Alsace
2	Création d'un maillage entre la rue de la Colline et la rue du Kahlberg avec maintien ou reconstruction d'une trame arborée (largeur de l'emprise : 11 m)	Commune
3	Création d'un carrefour giratoire - Boulevard urbain - RDE Bis1	CEAM2a
4	Extension du cimetière	Commune
6	Aménagement d'un fossé de drainage	Commune
8	Création d'une place de retournement	Commune
9	Création d'un Bassin d'orage	SNOM Mulhouse Commune
10	Restauration et valorisation d'une zone humide	SNOM Mulhouse Commune
11	Bassins de Retention (Didenheim, 3 sites potentiels)	SNOM Mulhouse Commune
13	Ateliers municipaux et équipement culturel	Commune
14	Création d'un complexe scolaire et un équipement multi-activités et sport	Commune
15	Extension de l'école	Commune
17	Création d'aménagement paysager de type 'îlot de fraîcheur' + création d'une zone de parking pour objet musée pour école Steine de Ill	Commune

Liste des emplacements réservés - Mixité sociale

N° de l'opération	Désignation de l'opération	Bénéficiaire
16	Logements collectifs sociaux pour seniors Environ 40 logements Zone UD du PLU	Commune



D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.